Informations de base

2016/2077(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Normes minimales de protection des lapins d'élevage **Subject** 3.10.04.02 Protection des animaux	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	ECK Stefan (GUE/NGL)	23/02/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive POLČÁK Stanislav (PPE) KADENBACH Karin (S&D) KUŹMIUK Zbigniew (ECR) ROHDE Jens (ALDE) HÄUSLING Martin (Verts /ALE) ZULLO Marco (EFDD) LOISEAU Philippe (ENF)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Agriculture et développement rural	ANDRIUKAITIS Vytenis Povilas

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2017	Vote en commission		
30/01/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0011/2017	Résumé
13/03/2017	Débat en plénière		
14/03/2017	Décision du Parlement	T8-0077/2017	Résumé
14/03/2017	Résultat du vote au parlement		

14/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2077(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/8/06481

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE587.419	18/07/2016	
Amendements déposés en commission		PE589.149	19/09/2016	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0011/2017	30/01/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0077/2017	14/03/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)390	22/08/2017	

Normes minimales de protection des lapins d'élevage

2016/2077(INI) - 30/01/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative de Stefan ECK (GUE/NGL, DE) sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage.

Les députés ont rappelé que la majorité des lapins étaient élevés pour la production de viande, avec plus de **340 millions de lapins abattus pour la viande chaque année**. Les forts taux de mortalité et de maladie des lapins d'élevage en Europe donnent lieu à de vives inquiétudes du point de vue de la préservation de la santé et du bien-être animal.

Le rapport a suggéré **d'éliminer progressivement l'élevage de lapins en batterie dans des cages stériles grillagées** et de s'orienter vers des méthodes alternatives telles que **l'élevage en parcs en plein air**, ou les systèmes de clapiers, avec de l'herbe pour nourriture principale, qui améliorent le confort et bien-être des lapins d'élevage.

Les États membres et la Commission sont invités à entreprendre de **nouvelles recherches** pour trouver les meilleurs systèmes de logement possibles dans le but d'améliorer le bien-être des animaux et à **préserver la qualité et la sécurité des importations** de viande de lapin en soumettant ces dernières à des contrôles et des inspections rigoureuses lorsqu'elles entrent dans l'Union.

Élevage des lapins : les députés sont préoccupés par le fait que les lapins élevés et engraissés pour la production de viande dans l'Union sont généralement gardés dans d'anciennes cages qui ne respectent pas les exigences d'élevage modernes. Les lapins sont des animaux extrêmement sensibles et peuvent souffrir d'un grand nombre de problèmes et de maladies liés au bien-être, en raison de leurs conditions d'élevage. Or, les vétérinaires n'ont guère d'outils thérapeutiques à leur disposition pour faire face aux problèmes sanitaires qui se posent.

Le rapport reconnaît que les systèmes en parcs collectifs, qui comptent en général 750 cm² par lapereau et 800 cm² par lapine reproductrice, engendreront des coûts pour les éleveurs, qu'il faudra prendre en compte en aidant financièrement les éleveurs qui feraient le choix de ce système d'élevage.

Transport et abattage : étant donné que le transport est une expérience stressante pour les lapins, les députés estiment que les lapins devraient être nourris et abreuvés avant le transport de longue distance et disposer de suffisamment de nourriture, d'eau et d'espace pendant le transport, et que **les temps de transport devraient être aussi limités que possible**. De plus, les lapins devraient être complètement étourdis avant l'abattage.

Résistance aux antimicrobiens : compte tenu des maladies propres à l'espèce et du taux élevé de mortalité associés à l'élevage des lapins, l'administration systématique et généralisée d'antibiotiques est devenue une nécessité, ce qui peut entraîner une augmentation de la résistance aux antimicrobiens.

Les députés estiment que **les antibiotiques ne devraient être utilisées qu'à des fins thérapeutiques**, et ce en respectant un délai d'attente approprié avant l'abattage.

Les États membres devraient être encouragés bannir progressivement le recours aux cages en batterie dans l'ensemble de l'Union.

En conclusion, le rapport encourage la Commission, au vu du grand nombre de lapins élevés et abattus dans l'Union et des graves conséquences pour le bien-être animal des systèmes d'élevage, à établir **une feuille de route** en vue de mettre en place des normes minimales financièrement viables pour la protection des lapins d'élevage. Cette feuille de route devrait comporter au moins :

- l'élaboration de **lignes directrices** contenant de bonnes pratiques et établissant des règles de bien-être animal pour les lapins ;
- une **recommandation de la Commission** tenant compte des mesures nationales existantes et contenant, le cas échéant, des propositions pour une approche commune de l'Union, en particulier en ce qui concerne la santé, le bien-être et le logement des lapins.

Enfin, le rapport encourage les États membres et la Commission à accorder un **soutien budgétaire spécifique** afin de mener davantage de recherches scientifiques sur l'élevage des lapins, compte tenu de la demande d'une transition vers d'autres systèmes de production.

Normes minimales de protection des lapins d'élevage

2016/2077(INI) - 14/03/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 410 voix pour, 205 contre et 59 abstentions, une résolution sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par la groupe PPE, a été rejetée en plénière par 235 voix pour, 388 contre et 62 abstentions.

Les députés ont rappelé que la majorité des lapins étaient élevés pour la production de viande, avec plus de **340 millions de lapins abattus pour la viande chaque année**. Les forts taux de mortalité et de maladie des lapins d'élevage en Europe suscitent de vives inquiétudes du point de vue de la préservation de la santé et du bien-être animal.

La résolution a suggéré :

- d'éliminer progressivement l'élevage de lapins en batterie dans des cages stériles grillagées et de **s'orienter vers des méthodes alternatives telles que l'élevage en parcs en plein air**, ou les systèmes de clapiers, avec de l'herbe pour nourriture principale, qui améliorent le confort et bien-être des lapins d'élevage ;
- de mener de **nouvelles recherches** pour trouver les meilleurs systèmes de logement possibles dans le but d'améliorer le bien-être des animaux ;
- de **préserver la qualité et la sécurité des importations** de viande de lapin en soumettant ces dernières à des contrôles et des inspections rigoureuses lorsqu'elles entrent dans l'Union.

Élevage des lapins : étant donné que les lapins peuvent souffrir d'un grand nombre de problèmes et de maladies liés au bien-être en raison de leurs conditions d'élevage, les efforts pour lutter contre le manque d'investissements et de médicaments devraient être accrus.

Les députés ont reconnu que les systèmes en parcs collectifs, qui comptent en général 750 cm² par lapereau et 800 cm² par lapine reproductrice, engendreront des coûts pour les éleveurs, qu'il faudra prendre en compte en aidant financièrement les éleveurs qui feraient le choix de ce système d'élevage. Toute mesure obligatoire devrait s'accompagner d'un **budget suffisant d'aide aux éleveurs** de lapins comportant un poste spécifique pour encourager la consommation de viande de lapin.

De plus, la Commission devrait se fonder sur **des preuves et des résultats scientifiques** lorsqu'elle proposera des mesures concernant les exigences de logement pour les lapines reproductrices et les lapins destinés à la production de viande.

Transport et abattage : les lapins devraient être nourris et abreuvés avant le transport de longue distance et disposer de suffisamment de nourriture, d'eau et d'espace pendant le transport. **Les temps de transport devraient être aussi limités que possible**. De plus, les lapins devraient être complètement étourdis avant l'abattage.

Résistance aux antimicrobiens : compte tenu des maladies propres à l'espèce, l'administration systématique et généralisée d'antibiotiques est devenue une nécessité, ce qui peut entraîner une augmentation de la résistance aux antimicrobiens.

Les députés ont plaidé pour que **les antibiotiques ne soient utilisées qu'à des fins thérapeutiques**, et ce en respectant un délai d'attente approprié avant l'abattage.

Au vu du grand nombre de lapins élevés et abattus dans l'Union et des graves conséquences pour le bien-être animal des systèmes d'élevage, le Parlement a suggéré d'établir **une feuille de route** afin de mettre en place des normes minimales financièrement viables pour la protection des lapins d'élevage. Cette feuille de route devrait comporter au moins :

- l'élaboration de **lignes directrices** contenant de bonnes pratiques et établissant des règles de bien-être animal pour les lapins ;
- une **recommandation de la Commission** contenant, le cas échéant, des propositions pour une approche commune de l'Union, en particulier en ce qui concerne la santé, le bien-être et le logement des lapins.

Enfin, la résolution a demandé d'accorder un **soutien budgétaire spécifique** afin de mener davantage de recherches scientifiques sur l'élevage des lapins, compte tenu de la demande d'une transition vers d'autres systèmes de production.